



PÔLE II · 10 THÉMATIQUES

Direction du pôle II — Développement humain & moyens d'existence

Directeur ou directrice de pôle, au rang de chef de projet — en anglais : Pillar Lead
(programme-manager level)

À POURVOIR

CE QUE FAIT LA DIRECTION DU PÔLE

Le directeur ou la directrice de pôle :

- anime les coordonnateurs et coordonnatrices des thématiques de son pôle ;
- tient le plan d'action et le calendrier du pôle ;
- suit les plaidoyers et les projets qui en relèvent ;
- rend compte au bureau et à l'assemblée.

Il ou elle ne remplace pas les coordonnateurs : il les tient ensemble. La direction de pôle a rang de chef de projet ; elle est distincte de la coordination des thématiques et ouverte à tout membre (décision du 28 septembre 2026).

LE PÉRIMÈTRE : LES THÉMATIQUES DU PÔLE

04 · Agriculture, élevage & sécurité alimentaire

Coordination : Olivier Allaramadji Nomaye,
ingénieur agroéconomiste

05 · Entrepreneuriat & finance inclusive

Coordination à pourvoir

06 · Environnement, climat & ressources naturelles

Coordination à pourvoir

07 · Eau, assainissement & hygiène

Coordination à pourvoir

08 · Énergie, routes & urbanisme

Coordination à pourvoir

09 · Éducation, jeunesse & formation

Coordination : Bruno Kodjadoum NGARTEL

10 · Genre & autonomisation des femmes

Coordination : Odette Tolmbaye

11 · Santé, nutrition & prévention

Coordination : Dr Nestor Alladoumdjim

12 · Protection sociale, enfance & inclusion

Coordination : Solkem Ngarmbatina

20 · Urgences & risques

Coordination à pourvoir

COMMENT CELA SE PASSE

1. Candidature

Tout membre de l'association peut candidater, par le formulaire de contact du site.

2. Plan d'action

La personne retenue réunit les membres intéressés et propose un plan d'action simple.

3. Mise en œuvre

La thématique — ou le pôle — agit de manière autonome au quotidien, avec l'appui des cellules transversales si besoin.

4. Compte-rendu

La personne rend compte de l'avancement lors des assemblées de l'association, devant l'ensemble des membres.

Fonction bénévole. La personne retenue s'engage à respecter la charte de redevabilité (lonodji.org/transparence), dont la protection des enfants, l'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels, et la déclaration de tout intérêt personnel ou familial dans une décision, à laquelle elle ne prend alors pas part.

Candidater à la direction du pôle II

Formulaire de contact du site, choix pré-rempli : <https://lonodji.org/participer?direction=II&coordo=1>

Ou par téléphone et WhatsApp : +235 66 29 94 03

Sources : page Nos actions (lonodji.org/programmes), article « Chaque pôle aura un directeur ou une directrice, au rang de chef de projet » du 28 septembre 2026, page Mission (comment l'association est organisée). Les coordinations indiquées sont celles publiées sur le site à la date de la fiche ; les nominations sont publiées, datées, dans le journal.